

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



MAI 2019 – n°3/2019

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 mairie@souzy.fr - Site internet : www.souzy.fr

Edito du Maire :

Lors du vote du budget 2019, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition à hauteur de 1% et la redevance assainissement. Ces décisions n'ont pas été prises de gaieté de cœur. Plusieurs éléments nous ont contraints à prendre ces décisions.

La baisse des dotations de l'Etat et de la CCMDL (Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) doit être compensée si nous souhaitons garder une même qualité de service public. A titre d'exemple, la dotation « voirie communautaire » allouée à la commune a fortement diminué ces dernières années, passant d'une moyenne de 47 500 € entre 2015 et 2017 à 16 000 € cette année, soit une baisse de 66%. Si nous voulons maintenir nos chemins et trottoirs en bon état, la commune devra verser une participation à la communauté de communes pour permettre la réalisation de travaux dont le montant est supérieur à la dotation allouée. Par exemple, pour les travaux réalisés sur le chemin de la Minjardière en 2018, dont le montant total des travaux s'élève à 65 000 € TTC, la commune doit verser la somme de 27 339 € à la CCMDL.

Par ailleurs, la commune de Souzy réalise des investissements afin d'améliorer le cadre de vie de chacun : aménagement de l'aire de jeux, réfection de la montée du bourg, travaux à l'école, construction d'un local technique et associatif, travaux de voirie, assainissement... Cela génère nécessairement des dépenses supplémentaires pour la commune. Pour rappel, les dernières augmentations des taux d'imposition ont été en 2017 (1%) et 2012 (1%). Cette année elle sera aussi de 1%, ce qui représente un montant de 3 500 € supplémentaire pour la commune.

Concernant la redevance assainissement, le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs assainissement comme suit pour 2019 :

- Redevance assainissement : prime fixe annuelle 25 € + 1.20€ par m3 pour les particuliers ou 1.40 € par m3 pour les entreprises
- Participation forfaitaire à l'assainissement collectif (droit de branchement) : 900 €

La prise en compte de plusieurs éléments nous a contraints à voter une redevance assainissement plus élevée pour 2019. En premier lieu, le coût du service pour 2019 est estimé à 3.40 € par mètre cube alors qu'en 2018, il s'élève à 2.30 €. La différence entre le coût du service (2.30 € au m3 pour 2018) et la redevance assainissement (1.20 € par m3) est prise en charge par le budget général de la commune (38 000 € en 2018 et en 2019). Cette année, les dépenses de fonctionnement du budget assainissement sont en hausse de 47%. Cette hausse est uniquement due à la forte augmentation de la participation annuelle que la commune doit verser au SIVU des Rossandes pour le fonctionnement de la station d'épuration intercommunale (communes de Ste Foy l'Argentière, Souzy et en partie St Genis l'Argentière). Elle passe de 71 076 € en 2018 à 116 268 € en 2019. Les importants dysfonctionnements de l'année 2018 ont engendré une pollution du milieu naturel. De nombreuses analyses ont été effectuées. Une procédure judiciaire est en cours entraînant des dépenses pour la collectivité. D'importants travaux de rénovation du matériel ont dû être réalisés pour améliorer son fonctionnement.

En second lieu, la loi Notre impose aux communes le transfert au 1^{er} janvier 2020, de la compétence assainissement aux communautés de communes. Une étude est en cours pour uniformiser la redevance assainissement des 32 communes jusqu'en 2026, voir 2030. Les 10 communes de l'ex Communauté de communes des Hauts du Lyonnais (St Martin en Haut, St-Symphorien-sur-Coise, Pomeys, Larajasse, Coise, La Chapelle Sur Coise, Meys, Grézieu, Aveize et Duerne) ont déjà transféré leur compétence assainissement il y a plusieurs années à la communauté de communes. Le tarif actuellement appliqué sur ces communes est le suivant :

Part perçue par la CCMDL : abonnement : 42.93 € + 0.67 € par m3

Part perçue par le fermier (déléataire) : abonnement : 34.50 € + 0.6614 € par m3

Soit pour l'usager un total abonnement de 77.43 € + 1.3314 € par m3 (Souzy = 25 € + 1.20 € /m3)

Vous comprendrez aisément que le tarif de la redevance assainissement n'ira pas à la baisse dans les prochaines années, bien au contraire.

Enfin, le traitement des eaux usées nécessite des investissements plus performants pour les collectivités. Cela permet de préserver notre environnement et le milieu naturel.

Je compte sur votre compréhension pour ces décisions prises dans l'intérêt général.

Guy Saulnier, maire

Réunion du jeudi 28 mars 2019

COMPTE-RENDU

SEANCE N° 03/2019

Étaient présents : Guy SAULNIER – Luc TAVERNIER – Daniel MURE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUIPIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Denis PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Roger VERMARE – Sandrine PONCET (pouvoir à Françoise PONCET).

Était absent : /

ORDRE DU JOUR :

1. Examen des comptes administratifs 2018 et vote des budgets primitifs 2019 :
 - Comptes administratifs 2018
 - Comptes de gestion du receveur année 2019
 - Tarifs assainissement 2019
 - Budget annexe assainissement 2019
 - Vote des taux d'imposition année 2019
 - Contribution SYDER année 2019
 - Budget général 2019
2. Subventions aux associations 2019
3. Point sur les dossiers en cours
4. Ecole
5. Planning élections européennes 2019
6. Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 28 février 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Examen des comptes administratifs 2018 et vote des budgets primitifs 2019

▪ **Comptes administratifs 2018**

Les comptes administratifs de l'année 2018 sont présentés (exécution des budgets).

Le **budget général** de la commune dégage les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement au 01/01/2018 :	27 271.24 €
Recettes de l'année 2018 :	552 866.49 €
Dépenses de l'année 2018 :	417 050.54 €
Résultat de l'exercice	135 815.95 €
Soit un Résultat de clôture au 31/12/2018 :	163 087.19 €

INVESTISSEMENT

Solde positif au 01/01/2018 :	190 654.41 €
Recettes de l'année 2018 :	249 437.54 €
Dépenses de l'année 2018 :	375 853.75 €
Résultat de l'exercice :	-126 416.21 €
Soit un Résultat de clôture au 31/12/2018 :	64 238.20 €
Restes à réaliser en dépenses :	33 948.00 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €

Les restes à réaliser sont les dépenses engagées mais non payées à la date de clôture de l'exercice ; et pour les recettes, il s'agit de subventions notifiées mais qui n'ont pas fait l'objet d'un versement à la clôture de l'exercice.

Le **budget annexe Assainissement** de la commune dégage les résultats suivants :

EXPLOITATION

Excédent d'exploitation au 01/01/2018 :	3 085.06 €
Recettes de l'année 2018 :	107 866.41 €
Dépenses de l'année 2018 :	97 207.58 €
Résultat de l'exercice :	10 658.83 €

Soit un Résultat de clôture au 31/12/2018 : 13 743.89 €

INVESTISSEMENT

Solde positif au 01/01/2018:	50 830.28 €
Recettes de l'année 2018 :	16 727.77 €
Dépenses de l'année 2018 :	4 001.14 €
Résultat de l'exercice :	12 726.63 €
Soit un Résultat de clôture au 31/12/2018 :	63 556.91 €

M. le Maire se retire durant le vote des comptes administratifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2018.

▪ Comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire demande l'approbation des comptes de gestion du receveur (Trésor public de St Laurent de Chamousset) de l'année 2018, qui sont en concordance avec les comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2018 du receveur à l'unanimité.

▪ Tarifs assainissement 2019

Monsieur le Maire rappelle les tarifs assainissement précédemment votés :

- Redevance assainissement : prime fixe annuelle 25 € + 1.05 € par m3 pour les particuliers ou 1.25 € par m3 pour les entreprises
- Participation forfaitaire à l'assainissement collectif (droit de branchement) : 800 €

Il explique que le coût du service assainissement ramené au mètre cube s'élève à 2.30 € pour l'année 2018. Pour 2019, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 47%. Cette hausse est uniquement due à la forte augmentation de la participation annuelle que la commune doit verser au SIVU Des Rossandes pour le fonctionnement de la station d'épuration. Elle passe de 71 076 € en 2018 à 116 268 € en 2019. Les importants dysfonctionnements de l'année 2018 ont engendré une pollution du milieu naturel. Une procédure judiciaire est en cours entraînant des dépenses pour la collectivité. De nombreuses analyses et des investissements ont été réalisés. Le coût du service pour 2019 est estimé à 3.40 € par mètre cube.

Après concertation avec la commission finances, il propose de fixer les tarifs assainissement comme suit pour 2019 :

- Redevance assainissement : prime fixe annuelle 25 € + 1.20€ par m3 pour les particuliers ou 1.40 € par m3 pour les entreprises
- Participation forfaitaire à l'assainissement collectif (droit de branchement) : 900 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs assainissements ainsi proposés.

▪ Budget assainissement 2019

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 143 242.61 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 80 284.68 €. Pour 2019, plusieurs investissements sont programmés préalablement au transfert de la compétence assainissement à la CCMDL : raccordement du hameau de la Minjardière au réseau collectif, mise à niveau des tampons sur la RD489, extension réseau chemin des Roches en vue de l'aménagement du lotissement du haut du village. Monsieur le Maire précise que la mise à niveau était nécessaire dans le cadre de l'élaboration du schéma d'assainissement. Les tampons étant trop bas, l'étude par caméras n'était pas possible. Il a fallu faire des relevés pour retrouver les tampons et les remettre au niveau de la route.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe assainissement.

▪ Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Compte tenu des investissements programmés cette année (construction du local technique et associatif notamment), le conseil municipal décide, par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, d'augmenter les taux d'imposition à hauteur de 1%. Les taux sont donc fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 12.77%, (taux moyen national : 24.54% ; taux moyen départemental : 19.71%)
- taxe foncière sur le bâti : 19.91% (taux moyen national : 21.19% ; taux moyen départemental : 18.92%)
- taxe foncière sur le non bâti : 45.86% (taux moyen national : 49.67% ; taux moyen départemental : 39.11%)

Le produit fiscal attendu s'élève à 349 516 €.

▪ Contribution SYDER – année 2019

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de budgétiser la contribution à verser au SYDER, qui s'élève pour 2019 à 29 382.46 euros. Celle-ci comprend les charges de maintenance de l'éclairage public, les travaux effectués, la consommation électrique et la contribution administrative versée au SYDER.

▪ Vote du budget général 2019

Programme d'investissement prévu en 2019 : construction du local technique et associatif, aménagement parking haut du cimetière, réfection de peinture des cages d'escalier de l'école, divers travaux de voirie et dans les bâtiments communaux.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 523 848.02 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 876 168.20 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget général à l'unanimité.

M. le Maire remercie la commission des finances et la secrétaire de mairie pour le travail effectué dans le cadre de la préparation du budget.

2. Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les subventions aux associations de Souzy et extérieures de la commune pour l'année 2019. Le principe d'une location gratuite de la salle polyvalente pour chaque association de Souzy organisant une manifestation ouverte au public est reconduit.

3. Points sur les dossiers en cours

Zone d'activités de Bellevue

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion de travail avec le service voirie du Département, la CCMDL, et le bureau d'études Réalités. Ce dernier a été missionné par la Communauté de Communes pour l'extension de la zone d'activités de Bellevue de Souzy et de la Croix Grand Borne à St Laurent de Chamousset. Des premières esquisses ont été présentées au service voirie du Département et aux maires concernés afin d'étudier l'impact sur les routes départementales (RD633 – route des Grandes Terres pour Souzy). Cyrille Pupier demande si un arrêt de car pourra être aménagé à l'intersection RD633 (route des Grandes Terres) et RD489 (route de Feurs). La demande sera faite lors d'une prochaine réunion organisée par le CCMDL au sujet de la ZA de Bellevue.

Borne incendie Madalon Grange-Blanche

La commune a questionné le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais suite à la demande formulée pour l'installation d'une borne incendie dans le hameau de Madalon – Grange Blanche. Le Syndicat nous a apporté la réponse suivante : « le réseau d'eau potable actuel est dans l'incapacité de fournir un débit minimal de 30 m³ pendant 1 heure au niveau du hameau de Madalon. La canalisation en diamètre 60mm ne peut donc pas assurer la défense incendie. Pour obtenir une défense incendie via des poteaux incendie, il conviendrait de renforcer le réseau en diamètre 100 mm sur plus de 1 km, ce qui est inenvisageable. En effet, au regard du faible nombre d'abonnés sur le tronçon, le temps de séjour de l'eau dans la conduite pourrait avoir des effets sur la qualité sanitaire de l'eau distribuée. »

Les camions citernes, la mise en place d'une cuve ou d'une réserve sont des solutions alternatives à la pose de poteaux incendie.

Local technique

Une étude géotechnique préalable au dépôt du permis de construire est nécessaire. Plusieurs bureaux d'études ont été consultés. Pour l'heure, une seule proposition reçue de la part de Alpes GéoConseils pour un montant de 2 200 € HT.

Monsieur le Maire informe que les dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des services de l'Etat et du Département. Le dossier de demande de subvention à la Région sera déposé dans les tous prochains jours.

Projet de lotissement haut du village

Monsieur le Maire rappelle que la société PRODEXIA, représentée par M. Badoil, et en charge d'aménager le lotissement du haut du village, a interpellé la commune au sujet de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) inscrite au PLU pour ce secteur. En effet, plusieurs points ne correspondent pas à la réalité du terrain (hauteur de bâtiments prévue, sens de circulation...). La commune a donc missionné le cabinet Réalités pour modifier l'OAP. Une modification du PLU sera nécessaire. Délai de procédure : 6 mois.

La question concernant le déplacement de la ligne moyenne tension qui traverse le terrain est soulevée.

La sortie du chemin des Roches sur la RD633 (route de St Laurent) devra être améliorée.

Modification n°1 du PLU

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Maurice Bonnard, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif pour mener l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU. L'enquête publique se déroulera du 29 avril à 9h au 13 mai à 18h. Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie : le lundi 29 avril de 15h à 17h et le vendredi 10 mai de 15h à 17h. Un registre dématérialisé est mis en place, ainsi qu'un registre papier. Le dossier sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune www.souzy.fr.

4. Ecole

Monsieur le Maire et Nicole Doitrand rendent compte du conseil d'école du lundi 4 mars. Plusieurs points ont été abordés :

- Bilan des actions pédagogiques : spectacle de Noël, visite musée du Chapeau, rencontres USEP
- Projets communs : projet éco-école, carnaval le 15 mars, fête de printemps le 12 avril, rencontre en chansons le 20 juin
- Projet par classe : une sortie au musée des beaux-arts est prévue pour les grands, et au musée de confluence pour les petits
- Quelques points de dysfonctionnement de la cantine, de l'animation périscolaire et du ménage ont été soulevés
- Les agents municipaux ont effectués de petits travaux.

Suite à plusieurs chutes, un jeu de cour de l'école a été retiré.

5. Elections européennes

En vue des prochaines élections européennes du dimanche 26 mai 2019, le conseil municipal établit le planning des permanences. Le scrutin se déroulera de 8h à 18h.

5. Questions diverses

Monsieur le Maire a rencontré la société HIS (Hélicoptère Ingénierie Système) qui développe une solution connectée d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptéré. Cette solution pourrait être installée sur le stade de Ste Foy l'Argentière. En cas de secours de nuit par hélicoptère dans notre secteur, le stade de Ste Foy pourra être éclairé via l'application. L'investissement de l'ordre de 3 600 € TTC sera réparti en fonction du nombre d'habitants des communes de Ste Foy, St Genis, Souzy, Montromant et voir Les Halles. Accord du conseil.

Le conseil municipal est informé des demandes d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner instruites au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Le service archives du Centre de Gestion du Rhône a transmis le devis pour assurer une mission d'archivage. Etant donné le coût élevé de la mission, le devis est mis en attente.

Suite au dépôt sauvage retrouvé sur le chemin de la Diligence le 16 mars dernier, une plainte a été déposée par la municipalité à la gendarmerie de St Laurent. Les déchets ont été ramassés par les agents municipaux.

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 11 mai 2019. Daniel Mure et Denis Poncet se portent volontaires pour aider à l'organisation. RDV à 9h salle hors sacs.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Joël May signifiant leur refus d'installation d'un compteur Linky.

Daniel Mure informe que les dirigeants du Tennis de Table ont souhaité installer un nouveau sol en pvc dans le WC de la salle des sports en raison de problème récurrent de mauvaises odeurs. Ils ont réalisé eux-mêmes les travaux.

Prochaine réunion : jeudi 18 avril 2019 à 20h

Réunion du jeudi 18 avril 2019

COMPTE-RENDU

SEANCE N° 04/2019

Étaient présents : Guy SAULNIER – Luc TAVERNIER – Daniel MURE – Roger VERMARE – Nicole DOITRAND – Françoise PONCET – Dominique BLANC – Cyrille PUIPIER – Lionel VERRIERE – Marie-Thérèse PITAVY – Bruno MAUVERNAY – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Denis PONCET.

Était absent : /

ORDRE DU JOUR :

1. Assainissement
2. Voirie
3. Local technique
4. Terrain les Yvermons
5. Opposition de transfert de la compétence eau potable à la CCMDL
6. Commissions
7. Conseil municipal des jeunes
8. Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 28 mars 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Assainissement

Conventions de rejet

Monsieur le Maire rappelle que les réseaux d'assainissement relèvent de la compétence de la commune et que la station d'épuration est gérée quant à elle par le SIVU des Rossandes.

Il rappelle également que la commune a adhéré au service mutualisé concernant le poste de technicien de rejets industriels dont la mission est notamment de mettre en place les autorisations réglementaires des établissements industriels et assimilés (arrêté d'autorisation et convention spéciale de déversement). A ce titre, des autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques ont été signées le 15 avril avec la commune et les entreprises PROVOL et SA BELOR (Intermarché). D'autres autorisations sont en cours de rédaction pour les entreprises ATRIA et LR COLOR. Les entreprises ont un an à partir de la date de signature de l'autorisation de déversement pour se mettre en conformité avec la réglementation. PROVOL va engager des travaux pour la réalisation d'une mini-station de traitement. L'entreprise est autorisée à rejeter l'équivalent de 1000 équivalents habitants. Il est précisé que la station d'épuration a la capacité de 4 500 équivalents habitants et qu'une étude de requalification est en cours pour la mener à 5800 équivalents habitants.

Sandrine Poncet signale des problèmes d'odeur dans le quartier de Bellevue depuis quelques jours. Il est souligné que ces odeurs sont fréquentes en tout début de semaine.

Transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2020

Il est rappelé que la compétence assainissement doit être transférée au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Ce transfert est imposé par la loi du 3 août 2018. La Communauté de communes a missionné le cabinet d'études BERT CONSULTANT pour mettre en place ce transfert. Une réunion de présentation aux élus s'est déroulée le 10 avril dernier. La réunion portait principalement sur les projections financières. Différents scénarios ont été envisagés pour une harmonisation des tarifs progressive jusqu'en 2026, voir 2030. Le tarif de la redevance serait alors de 2.28 € par m³ (1.20 € actuellement à Souzy pour les particuliers).

Règlement du service assainissement

Le SIVU des Rossandes a adopté un règlement du service assainissement. Ce règlement est applicable sur la commune.

Par ailleurs, M. le Maire de Ste Foy l'Argentière propose d'adresser un courrier à toutes les entreprises du territoire pour leur rappeler leurs obligations en matière de rejet d'eaux usées.

SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Ce service est géré depuis le 1^{er} janvier 2019 par le SIMA COISE. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement des installations d'assainissement autonomes. Le technicien a contrôlé une grande partie des installations de la commune depuis le début de l'année.

2. Voirie

Voirie communautaire

Luc Tavernier rend compte de la dernière réunion de la commission voirie. De 1.6 millions d'euros, le budget voté est passé à 1.3 millions d'euros, soit une baisse de 18%. Pour Souzy, l'enveloppe 2019 sera donc de 16 400 €. La partie haute du chemin du Puits sera refaite. Suite à l'appel d'offres, le marché des travaux de voirie a été confié à l'entreprise COLAS.

Parking du cimetière

Le devis de l'entreprise LACASSAGNE pour la réfection du parking du nouveau cimetière a été validé pour un montant de 6 874€ HT. Les travaux seront effectués courant mai.

3. Local technique

Les derniers plans transmis par l'architecte ont fait apparaître la nécessité d'une pompe de relevage pour raccorder le bâtiment au réseau d'assainissement. Or le réseau passe le long de la parcelle. En concertation avec la commission bâtiment, il a été demandé à l'architecte de revoir l'implantation du bâtiment afin de supprimer cette pompe de relevage. Deux implantations différentes sont proposées. Les élus valident celle proposant la meilleure exposition pour les panneaux photovoltaïques.

4. Terrain Les Yvernon

La parcelle B943 est un emplacement réservé du PLU (ER 07 – création d'une aire de collecte des ordures ménagères). Monsieur le Maire a eu un contact téléphonique avec le propriétaire qui souhaite vendre cette parcelle. Il propose de lui formuler une proposition de prix. Après discussion, le conseil municipal décide de proposer un prix de 10 € le m², terrain nettoyé.

Il est fait part des problèmes de stationnement sur la route de Montbrison, en particulier aux abords du restaurant.

On nous a également signalé le déplacement du bac ordures ménagères de la résidence Plein soleil. C'est une initiative des rieurs, en raison de la difficulté à déplacer le bac plein dans la pente. Ce point a été signalé à la responsable du service à la CCMDL pour trouver une solution.

5. Opposition de transfert de la compétence eau potable à la CCMDL

Conformément à l'accord pris en conférence des maires, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique à la C.C. des Monts du Lyonnais au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L. 2224-71 du code général des collectivités territoriales.

Luc Tavernier et Cyrille Pupier rendent compte de la dernière réunion du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais. Le prix du m³ d'eau est augmenté de 1.76 % cette année.

Il est proposé de fixer une date pour la visite par le conseil municipal de la station de pompage du syndicat. La date du 21 septembre 2019 est retenue.

6. Commissions

Plusieurs dates de réunion de commission : communication pour la préparation du prochain bulletin et fleurissement pour les plantations 2019 sont fixées.

7. Conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire informe de l'organisation prochaine par les enfants du conseil municipal des jeunes :

- 1) De la chasse aux œufs le samedi 27 avril après-midi
- 2) Du nettoyage de printemps le samedi 11 mai matin. Les courriers d'invitations aux associations ont été envoyés.

8. Questions diverses

Le conseil municipal est informé :

- De la modification du programme d'aides du SYDER,
- De courrier reçu d'habitants de Souzy s'opposant à l'installation du compteur Linky,
- De l'estimation faite par le service des domaines pour la Maison Michat,
- Du prochain remplacement des poteaux téléphoniques par ORANGE sur la commune,
- De l'étude financière réalisée par le Département pour la réfection des trottoirs Route de Montbrison,
- De la demande de M. Peylachon d'inscrire « passage privé » à l'entrée de l'impasse du Puits Marie.

Prochaine réunion : jeudi 23 mai 2019 à 20h

Informations municipales

Elections européennes – dimanche 26 mai 2019

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les députés européens représentant la France au Parlement européen.

Le bureau de vote, en mairie de Souzy, sera ouvert **de 8h à 18h**.

34 listes de candidats ont été enregistrées. Chacune de ces listes candidates comporte 79 noms, avec une alternance de candidats de chaque sexe.

Si vous ne pouvez pas voter, pensez à la procuration. Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration. En effet, même si une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.



élection européenne
2019

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le vendredi 31 mai (pont de l'ascension).

En cas d'urgence, merci de contacter les numéros affichés sur la porte de la mairie.

Rappel des horaires d'ouverture au public : lundi et vendredi de 14h à 18h

Permanence des élus : mercredi de 15h à 17h

Accueil téléphonique : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (18h les lundis et vendredis)

Arrêté préfectoral plaçant le Département du Rhône en situation de vigilance et d'alerte sécheresse



L'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019 plaçant le Département du Rhône en vigilance sécheresse est affiché en mairie.

La mise en place de la situation de vigilance a pour objectif d'alerter sur la sensibilité de la ressource en eau et d'inviter les usagers – particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités – à une utilisation économe de l'eau.

Aucune mesure de restriction n'est imposée.

Il est rappelé la nécessité d'économiser la ressource en eau du réseau d'alimentation en eau potable mais également des cours d'eau ou de leur nappe d'accompagnement ainsi que des nappes souterraines.

Prochaine permanence pour la mutuelle communale SOLIMUT

Les agents de la mutuelle SOLIMUT viendront tenir une permanence en mairie de Souzy **le mercredi 5 juin de 13 h 30 à 15 h**. Il est demandé de prendre RDV au préalable auprès de la mairie au 04.74.70.05.17 (durée du RDV 20 à 30 mn). N'hésitez pas à venir vous informer.



Tirage au sort des jurys d'assise pour l'année 2020



Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière.

Chaque année, le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune, et ce à partir de la liste électorale. Si vous n'avez pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit, vous n'êtes pas retenus.

Pour les communes de moins de 1300 habitants (comme Souzy), le tirage au sort des jurys d'assise a lieu dans le chef-lieu de canton car conformément à l'article 260 du Code de Procédure Pénal, la liste comprend 1 juré pour 1 300 habitants. Les communes concernées sont donc préalablement tirées au sort.

Le tirage au sort du jury d'assises pour l'année 2020 aura lieu le mardi 4 juin 2019 à 18h00 en Mairie de L'ARBRESLE.

Déclarations de revenus : calendrier 2019

Pour le Département du Rhône, vous avez jusqu'au **jeudi 16 mai pour déposer votre déclaration papier**, et jusqu'au **mardi 4 juin 2019 pour la déclaration en ligne**.



Formation – Apprentissage CFA des Métiers du Bâtiment



Les métiers du bâtiment (maçon, électricien, peintre, plombier – chauffagiste) vous intéressent ? La MFR Val de Coise de St Symphorien sur Coise vous invite à **participer aux mercredis de l'apprentissage les 22 mai, 12 juin et 19 juin prochains**. Informations et inscriptions au 04 78 48 44 69.

Conseil municipal des jeunes

Retour sur la chasse aux œufs !

Samedi 27 avril, les jeunes élus du conseil municipal des jeunes de Souzy avaient convié petits et grands pour une chasse aux œufs dans le village. Bien que la météo était très mitigée, une trentaine de personnes sont venues chercher les œufs dans différents secteurs du village grâce aux indices préparés par les enfants du CMJ. L'après-midi convivial s'est terminé autour d'un goûter sous la halle.

Le CMJ remercie toutes les personnes qui ont participé à cette chasse aux œufs malgré le temps capricieux



Une partie de l'équipe du CMJ



Nettoyage de printemps

Samedi 11 mai, le conseil municipal des jeunes avait invité responsables d'associations, élus et habitants à nettoyer la commune. Bien que le temps était incertain, bon nombre ont répondu présents, notamment les représentants de l'association de chasse et du Club Jeunesse d'automne. Si bien que quatre équipes se sont réparties sur différents secteurs de la commune (le Haut, les Yvernon, la zone d'activités et le parcours de santé).



En fin de matinée, après avoir collecté un gros volume de déchets, tous se sont retrouvés autour d'un casse-croûte convivial préparé par Marie-Thérèse PITAVY et Daniel MURE. Nous félicitons et remercions le CMJ pour cette initiative.

Il est toutefois dommage que des incivilités imposent d'organiser ce nettoyage chaque année.



Photos Daniel Mure

FNACA Ste Foy Souzy St Genis

Hommage à Jean MURE

Jean Mure est décédé le 2 mars 2019. Ancien combattant en Algérie, il était président de la FNACA Ste Foy Souzy St Genis depuis 1979. Très actif au sein de l'association, il organisait repas, rencontres et thés dansants. A l'occasion de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie (19 mars 1962), qui s'est déroulée à Souzy le 24 mars dernier, un hommage lui a été rendu. Il était une figure attachante du village, toujours prêt à rendre service.



TENNIS DE TABLE

Résultat des équipes adultes à une journée de la fin du championnat

Equipe 1 (en Départementale 1): notre équipe fanion, après son mauvais démarrage, s'est bien ressaisie et enchaîne les victoires, mais elle ne peut plus prétendre qu'à une 3^{ème} place et ne peut donc espérer d'éventuels barrages de montée.

Equipe 2 (en Départementale 1): l'équipe, qui a enchaîné les victoires depuis le début de phase, est donc invaincue. Lors de l'avant dernière journée notre équipe a arraché le match nul à l'extérieur face au 2^{ème} de poule, ce qui, à une journée de la fin, lui assure la première place de sa poule et la montée au plus haut niveau départemental.

Equipe 3 (en Départementale 2): avec autant de victoires que de défaites, cette équipe se retrouve au milieu de tableau et a amplement atteint son objectif qui était le maintien à ce niveau.

Tournois

Samedi 13 avril, avait lieu le tournoi du club de St Genis les Ollières où plusieurs membres de notre club étaient présents.

Dans le tableau principal, 2 de nos pongistes échouent aux portes de la finale. Avec ces places de demi-finaliste : Fabien Maligeay et Hugo Luquet ont réalisé un très beau parcours.

Dans le tableau jeune, on note aussi la belle 2^{ème} place de notre pongiste : Nicolas De Ciantis

Catégorie jeune :

Le samedi 4 mai, avait lieu la journée d'individuelle pour nos jeunes pongistes dans la zone Grand Ouest Lyonnais.

Cette année nos jeunes joueurs reviennent avec 2 médailles :

Dans la catégorie benjamin / poussin : une très belle première place et donc médaille d'or pour Johan Dhume-Dalle

Dans la catégorie minime : une 4^{ème} place et médaille de bronze pour Killian Bacha



Johan



podium minime

Calendrier de fin d'année pour le club :

- Samedi 25 mai : passage des diplômes pour nos jeunes adhérents
- Samedi 22 juin : tournoi interne

SOUZY EN FAMILLE

Souzy en Famille, à la découverte de la Bretagne

La traditionnelle sortie de SOUZY en famille a eu lieu du 24 au 28 avril soit 5 jours. Elle a connu un bon succès avec 60 participants et pour cette année, la destination a été la BRETAGNE. Par un ciel voilé, nous avons pu profiter pleinement de toutes les visites accompagnées d'une guide.

1er jour : Départ de SOUZY et arrivée en fin de journée à DINART après le franchissement du pont de la Rance avec l'usine marémotrice (productrice d'électricité.)

Installation dans l'hôtel des tilleuls et un petit tour dans la ville afin de prendre ses repères.

2ème jour : Découverte de la Côte Emeraude, petite marche au cap FREHEL, suivie d'un retour au Moyen-âge avec la visite du FORT LA LATTE.

3ème jour : Journée au Mont St Michel : deuxième lieu le plus visité en France pour son histoire médiévale, photogénique et classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est une commune qui comprend une trentaine d'habitants. L'ascension au sommet a demandé beaucoup d'efforts avec ses nombreuses marches, mais la récompense a été l'accès à l'abbaye et à la terrasse avec son panorama exceptionnel. Pour les plus courageux, au retour une marche de 2,5 km jusqu'au parking plutôt que d'utiliser la navette afin d'apprécier pleinement la vue sur la baie. Pour terminer cette journée, arrêt à la biscuiterie du Mont St Michel avec la dégustation de galettes.

4ème jour : Visite de la ville fortifiée de DINAN avec ses remparts et sa basilique.

Repas dans une auberge avec un menu de tradition breton : cidre servi dans une bolée et crêpes au blé noir.

Visite du musée du cidre avec dégustation de différents cidres, apéritifs, crêpes...

Passage au port de CANCALE avec dégustation d'huitres accompagnées de vin blanc, quel délice !

5ème jour ; Matinée à ST MALO, promenade sur le chemin de ronde, dans la vieille ville, passage dans les boutiques.

Retour pour SOUZY dans l'après-midi avec de nombreux arrêts, pendant le trajet, grâce aux conteurs de blagues et chanteurs, le temps a passé très vite.

Tous les participants sont rentrés émerveillés par cet agréable séjour dans une ambiance chaleureuse.

Ce passage en Bretagne restera un bon souvenir pour tous.

Merci aux membres du bureau pour la réussite et la bonne organisation de ce voyage.

Tous les participants se sont donnés rendez-vous le 8 juin pour le cochon à la broche.



Club Jeunesse d'Automne

Le Club Jeunesse d'Automne a fêté ses 40 ans !

Samedi 23 mars 2019, le Club Jeunesse d'Automne a fêté son 40^e anniversaire, en présence de 70 personnes : adhérents, anciens présidents, anciens maires, Monsieur le Maire Guy Saulnier et ses adjoints, tous avaient répondu à l'invitation. Les participants ont apprécié l'ambiance très conviviale et le délicieux repas servi par Sylviane et Sylvain Chirat, du restaurant Beauséjour de Villechenève. Nous rappelons que toute personne voulant s'inscrire au Club est la bienvenue.

Les co-présidents, Yves Gigandon et Françoise Segret



Les participants au repas des 40 ans



Les membres du bureau du Club Jeunesse d'Automne entourés de Monsieur le Maire et ses Adjoints, Madame Viallon et Monsieur Dubeuf, anciens maires, et Mme Rouget, ancienne présidente du Club